

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARM
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 181/2022

A L'Entreprise **SOCOMATS**

Après avoir reçu le contrat du marché n° 220/1502/CAB/PROGOUS/S.UB/JCMGB/2021, conclu avec la Province du Sud-Ubangi pour un montant total hors taxe de Francs Congolais deux cent cinquante-neuf millions huit cent soixante-neuf mille trois cent vingt-six, septante-deux centimes (FC 259.869.326,72) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 19/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

Directeur Général ai